

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2018-002/PR/MB portant affectation d'une parcelle de terrain au profit du Ministère des Affaires Musulmanes de la Culture et des Biens Wakfs.

n° 2018-002/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
4 janvier 2018

Numéro JO  
n° 1 du 15/01/2018

Date du numéro  
15 janvier 2018

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°171/AN/91/2ème L 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

**VU** La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

**VU** Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est affecté au profit du Ministère des Affaires Musulmanes de la Culture et des Biens Wakfs une parcelle de terrain situé à PK12 d'une superficie de 1925m2.

### Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une Mosquée dénommé MOUGAMA AL AHBAB.

### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère des Affaires Musulmanes de la Culture et des Biens Wakfs. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

---

**Article 4**

Le présent Arrêté sera enregistré, gratuitement.

---

**Article 5**

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**